



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sang

Question écrite n° 110269

Texte de la question

M. Christian Bataille attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les difficultés rencontrées par les amicales et associations de donneurs de sang bénévoles, partenaires incontournables de la promotion du don et de la collecte. Ces bénévoles ont le sentiment de ne plus être reconnus dans le rôle fondamental qu'ils assurent depuis de longues années. Ils constatent un manque croissant de moyens et s'interrogent sur l'avenir qui sera réservé aux associations locales de donneurs de sang avec la suppression régulière des collectes mobiles. La logique économique, les critères de rentabilité, le manque de personnel et les contraintes financières prévalent aujourd'hui sur les valeurs fondamentales qui motivent les donneurs depuis des décennies. Derrière des accès de découragement se cache une ferme volonté de poursuivre leur action et d'être un relais efficace pour la collecte du sang. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les dispositions qu'il compte prendre pour répondre à l'attente de ces bénévoles, afin qu'ils puissent continuer à participer, dans de bonnes conditions, à l'organisation transfusionnelle ainsi qu'à la promotion du don et de la collecte, dont ils sont des partenaires incontournables.

Données clés

Auteur : [M. Christian Bataille](#)

Circonscription : Nord (22^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 110269

Rubrique : Sang et organes humains

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 novembre 2006, page 11769